

Les communistes mobilisé·es le 22 mars contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme



Manifestation ce samedi 22 mars à Mont-de-Marsan

Le Parti Communiste Français soutient l'appel **« Né.e.s ici ou venu.e.s d'ailleurs, l'égalité des droits c'est pour toutes et tous ! Uni.e.s contre le racisme ! »**, initié par les associations antiracistes et de défense des droits humains, avec les organisations syndicales et les mobilisations organisées dans ce cadre le samedi 22 mars.

L'extrême-droite alimente chaque jour la haine de l'autre jusqu'à vouloir pulvériser les fondements même de la République avec la volonté d'instaurer une « priorité nationale » qui substituerait à l'universalité des droits une logique d'exclusion contre l'intérêt de tous et toutes, étrange·ères et Français·es.

Le pouvoir en place, qui prétend la combattre, nourrit en réalité sa progression, de sa politique antisociale jusqu'à la parole du Premier ministre qui évoque la « submersion migratoire » ou celle du ministre de l'Intérieur qui amalgame délinquance et immigration et dont la récente circulaire constitue un recul majeur en matière de droit du travail et de droits des étrangers en France.

Et certains membres de La France Insoumise prétendent désormais combattre des personnalités porteuses des idées d'extrême-droite en utilisant des stéréotypes antisémites.

C'est une nouvelle étape d'une dérive mortifère de responsables de gauche qui substituent le combat identitaire au combat de classe, comme en témoignaient déjà l'appui à des replis communautaires dans plusieurs territoires du pays. Enfin, la récente caricature de notre propre secrétaire national est une insulte aux combats du PCF contre l'extrême-droite.

Fidèles à leur histoire, les communistes français ont appelé à combattre sans faiblesse la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme d'où qu'ils viennent et ont participé ce samedi 22 mars aux initiatives, rassemblements et manifestations organisées pour la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. ■

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2500 – Jeudi 27 mars 2025

Merci André !

Ce 25 mars 2025, André Chassaigne a posé sa dernière question au gouvernement après des années de combat à l'Assemblée Nationale.

Il a prouvé chaque jour l'utilité d'avoir des élus communistes, toujours aux côtés du peuple.

Défenseur infatigable des services publics, des retraites paysannes, des territoires ruraux, mais aussi l'ami fidèle du peuple cubain, son action a marqué l'histoire du groupe communiste.

Son humanité et sa ténacité continueront d'inspirer notre lutte.

Merci pour tout, camarade ! ■



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 MARS 2025

Les élus régionaux se sont réunis le lundi 17 mars à l'Hôtel de Région de Bordeaux pour la première séance plénière de l'année 2025. La session s'est ouverte par un hommage poignant à Nicolas Florian, ancien maire de Bordeaux et conseiller régional.

À l'ordre du jour, 20 points ont été examinés, portant sur divers dossiers majeurs. Parmi les sujets abordés figuraient le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et aux tiers-lieux, ainsi que plusieurs initiatives en faveur de la préservation de l'environnement. Le Conseil régional a également validé la modification du Règlement d'Intervention Actions Éducatives en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, des projets liés aux mobilités ont été adoptés, notamment le développement du pôle d'échanges multimodal à Langon (Gironde), la mise en place de contrats opérationnels de mobilité et la révision du règlement d'intervention Mobilité Internationale et Partenariats.

PROPOS LIMINAIRES



Alain Baché, Président du groupe Communiste, Écologique et Citoyen a tenu à rappeler la position pacifiste du groupe communiste face aux guerres qui éclatent et perdurent partout dans le monde.

Au-delà de la terreur humaine qui caractérise ces guerres demeure une autre triste réalité, celle de leur impact sur les travailleuses et travailleurs et sur les collectivités, pris dans la course aux armements décidée par le président de la République.

Les entreprises

Le sujet des aides massives aux entreprises avec l'argent public, de 50 à 250 milliards d'€ par an, sans contrôle ni contrepartie, est inacceptable. Il faut rester vigilants sur le ruissellement de ces aides pour les territoires et les populations.

Les établissements privés

La sensibilité communiste a toujours défendu l'idée que les collectivités locales ne devraient pas financer l'enseignement privé. Cette position demeure inchangée. À la lumière des scandales récents, les élus communistes proposent de réviser et actualiser le règlement concernant les interventions et soutiens financiers. Il s'agirait de s'en tenir strictement aux obligations légales minimales et d'exiger une représentation au sein des conseils d'administration de ces établissements. Certes, un élève reste un élève,

mais le choix de l'enseignement privé relève d'une démarche individuelle qui ne devrait pas être assumée collectivement par le financement public.

Alors que les universités perdent 300 millions d'euros de financement, que leurs locaux sont pour la plupart insalubres, les établissements privés, eux, sont financés à 70 % d'argent public.

Le versement mobilité

Le versement mobilité, dont les discussions verront le jour en juin, serait une continuité juste et logique des politiques que le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine mène à ce sujet. Il est primordial que les salariés puissent se déplacer aisément pour se rendre sur leur lieu de travail. Face aux caprices du patronat et du MEDEF, il apparaît essentiel de réformer en profondeur la fiscalité avec une plus grande contribution des grandes entreprises et des plus hauts revenus afin d'assurer une véritable justice fiscale.

Dossiers clés de cette séance plénière

⇒ **L'esprit Creuse**

Le premier Plan Particulier pour la Creuse (2019 - 2021) a permis au territoire hyper-rural de changer son image et de dynamiser les acteurs locaux. Le second Plan Particulier pour la Creuse, "L'esprit Creuse - Un pacte territorial pour bâtir la ruralité de demain" centre ses priorités autour de trois défis majeurs pour 2030, toujours dans la continuité de son prédécesseur.

Transition écologique : Sécuriser les ressources en eau et rénover les bâtis anciens figurent dans les priorités de L'esprit Creuse, toujours en lien avec la feuille de route régionale Néoterra 2.

Accès aux services : Pour rendre ce territoire attractif, le second Plan pour la Creuse ambitionne de rendre les services essentiels plus accessibles, par la mise en réseaux d'acteurs et de dispositifs adaptés au territoire et à sa population.

La jeunesse : Territoire vieillissant, la Creuse va investir pour sa jeunesse, par l'éducation et la formation professionnelle à l'enfance et par la mise en place d'un parcours global autour des forces vives du territoire.

Le groupe communiste salue ce second volet du Plan Particulier pour la Creuse.

« Il est nécessaire et urgent de soutenir les actrices et acteurs de nos territoires ruraux, souvent réduits à la seule agriculture, victime des décisions mercantiles et budgétaires de notre gouvernement. Dans un souci d'équité, nous avons le devoir d'être auprès des Creusoises et des Creusois, qui, comme tous les autres habitantes et habitants de la Région, doivent avoir accès aux services publics, au tourisme, à l'éducation et la formation ».

La gouvernance repose sur une collaboration étroite entre l'État, la Région, le Département et les

collectivités locales. Le suivi du plan s'appuie sur un pilotage resserré, des arbitrages politiques réguliers et une évaluation des actions menées, avec une communication transparente sur les avancées et résultats obtenus.

⇒ **La stratégie tiers-lieux et accord cadre avec la Coopérative des Tiers-lieux**

Les tiers-lieux, portés par des collectifs locaux, sont des espaces d'innovation sociale et économique.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient activement le développement de ces tiers-lieux, avec un réseau dense de 250 structures, dont 76 % en milieu rural. La moitié de ces tiers-lieux a été soutenue dans le cadre du dispositif régional d'aide AMI Tiers-lieux, ouvert en 2012.

De 2022 à 2024, l'AMI Tiers-lieux a soutenu 40 projets dont 30 % de création dans les zones blanches, et 70 % de développement de tiers-lieux déjà existants, vers une nouvelle offre de services dans des thématiques ciblées.

Face à ces succès, la Région et la Coopérative Tiers-Lieux proposent de formaliser leur collaboration via un accord-cadre 2025-2028, définissant une vision commune et des objectifs partagés pour soutenir ces espaces dans les territoires.

L'objectif de cet accord-cadre 2025-2028 est de finaliser le soutien à la création de ces tiers-lieux, dans la continuité de 2022-2024, mais également de poursuivre la consolidation des tiers-lieux existants pour renforcer l'ancrage territorial dans cinq domaines : apprendre et se former autrement, fabriquer et produire autrement, nourrir autrement, soigner autrement, et expérimenter.

⇒ **Modification du règlement d'intervention Mobilité internationale et partenariats**

Pour l'aide financière à la mobilité des étudiants, il ne sera plus tenu compte de leur autonomie fiscale ; avoir une feuille d'impôts n'assure pas l'autonomie financière. Le calcul se fera avec les mêmes critères de calcul que ceux des bourses sanitaires et sociales.

⇒ **Modification du règlement d'intervention Actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine Intégration de l'IPS portée par le groupe communiste.**

Ce règlement d'intervention permet de soutenir les établissements dans le financement de projets éducatifs, en faveur de l'éducation, de l'épanouissement et de la réussite des jeunes néo-aquitains et néo-aquitaines.

La modification de ce règlement d'intervention prévoit d'intégrer l'Indice de Position Sociale (IPS) dans le calcul des montants accordés. Cet indicateur permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais également à l'intérieur des établissements.



« Le groupe communiste a porté cette demande, car elle nous paraît juste. Nous savons combien les difficultés sociales et financières de beaucoup de familles sont aiguës, et le sont de plus en plus. Elles se concentrent dans les établissements publics, en particulier les lycées professionnels. Si un élève est un élève, si une élève est une élève, la classe sociale de la famille dont il ou elle est issue fait toute la différence. Intégrer l'indice de position sociale dans le calcul des montants accordés peut permettre une distribution plus juste de l'argent public », Isabelle Larrouy.

8 motions et 5 questions orales déposées, dont une du groupe Communiste Écologique et Citoyen

Edwige Gagneur a posé notre question orale : sur le Contrat de Plan État-Régions (CPER) - Mettre l'État face à ses compétences et à ses engagements.

À l'heure où les trains sont surchargés, où se posent clairement des enjeux environnementaux et sociaux et où l'État se désengage progressivement, il est impératif de rompre avec les logiques qui ont affaibli une entreprise publique autrefois performante et reconnue.

L'élue charentaise, dans cette question orale, demande à la Région :

- Qu'elle exige de l'État de respecter ses engagements dans le cadre du CPER et assume pleinement ses responsabilités en matière d'entretien et de modernisation du réseau.

- D'intervenir auprès du Ministre des Transports pour débloquer des moyens financiers destinés au développement du fret ferroviaire.

- Qu'elle exige la création de nouvelles lignes, indispensables aux territoires, et qu'elle soit financée par l'État et l'Union européenne.

« Les urgences environnementales et économiques, ainsi que la demande croissante des citoyens pour un transport collectif de qualité, nécessitent une rupture avec les politiques actuelles. Le ferroviaire doit redevenir un bien commun, au service des usagers et des territoires, avec des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et d'assurer un service public performant et de qualité », Edwige Gagneur. ■



SOUSCRIPTION

Nom.....Prénom.....

ADRESSE.....

CP.....VILLE.....

Je fais un don de € au PCF

Libeller le chèque à l'ordre de :

« ADF-PCF40 »

BP34, 40001 MONT-DE-MARSAN Cedex

Conformément à la loi, un reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt vous sera adressé (uniquement pour les dons en chèques).

Élevage plein-air des volailles : un retour à la normale teinté d'inquiétudes



Depuis le 20 mars, le niveau de risque relatif à l'influenza aviaire passe d'élevé à modéré. Ce changement de niveau de risque intervient cette fois-ci avec une souplesse pour les canards en zone dense et en zone humide, sur la base d'une analyse de risque. C'est une victoire des revendications de nos deux syndicats qui l'ont toujours demandé.

Néanmoins, cette annonce ne pourra pas faire oublier la baisse drastique du financement public de la vaccination obligatoire des canards contre l'influenza aviaire, annoncée il y a quelques jours.

Pour les élevages qui ont subi plusieurs années de crise de grippe aviaire, de difficultés d'approvisionnement en canetons et surtout de claustration forcée, le respect de la vaccination obligatoire –déjà logistiquement très lourd– risque désormais de devenir économiquement impossible. Ce désengagement de l'État pourrait aussi être contre-productif si certains éleveurs, souhaitant vacciner, se voient tentés de ne plus le faire ni de dépister leurs animaux de façon rigoureuse.

La Confédération Paysanne et le Modef appellent la Ministre à :

- ⇒ revenir sur sa décision incompréhensible de baisser le financement public de la vaccination contre l'influenza aviaire,
- ⇒ ne baisser sous aucun prétexte le financement public de la surveillance post-vaccination : cette surveillance étant obligatoire pour chaque lot, les élevages familiaux autarciques, multi-bandes feraient face à une impasse économique insurmontable. De nombreux élevages indépendants sont déjà pourvoyeurs d'économies puisqu'ils réalisent eux-mêmes la vaccination, sans prise en charge de leur temps de travail,
- ⇒ mettre fin à la claustration systématique des volailles en automne et en hiver : l'immense majorité de cas de grippe aviaire intervenant dans les élevages confinés, cette mesure vise uniquement à faire porter à l'élevage plein-air les dégâts causés par les productions animales industrielles.■

**Communiqué de presse
Confédération Paysanne et Modef**

SCIENCE EN CONSCIENCE

«Science sans conscience n'est que ruine de l'âme» écrivait François Rabelais (1483-env.1553, écrivain, philosophe, médecin) auteur notamment de Gargantua. Ce dernier veut que son fils soit un être humain complet. Il est très exigeant. Mais il a conscience que le projet qu'il veut pour son fils (Pantagruel) est le projet de toute une vie : «reviens vers moi...avant de mourir.» Ainsi, il doit apprendre à Paris les sciences, la musique, l'art, le droit, les langues (notamment pour le commerce international mais aussi pour lire les livres anciens). Gargantua veut aussi que son fils apprenne le sport, et notamment les sports de combat (la chevalerie à l'époque) : «apprendre la chevalerie et les armes afin de défendre ma maison...» L'homme nouveau et complet doit développer en somme ses capacités intellectuelles et physiques. C'est pourquoi il faut aussi travailler l'étude du corps, l'anatomie, la médecine. La philosophie et la religion doivent aussi faire partie de ses connaissances. En effet, la religion, l'étude des textes sacrés, l'Ancien Testament, le Nouveau Testament et le Coran, permettent d'apporter la conscience, car «science sans conscience n'est que ruine de l'âme.» Dans la demeure qui abrita l'écrivain à Seully au domaine de «La Devinière» en Indre-et-Loire, la vie et l'œuvre de François Rabelais sont exposés. Son œuvre aussi savante que réjouissante est autant nécessaire qu'intemporelle. Fajda Winnykamen (1927-2017, scientifique française née à Varsovie, professeur émérite des universités, spécialiste de la psychologie du développement et de l'éducation dont les recherches portent sur les apprentissages en situation d'interactions tutorielles entre enfants ou entre adultes et enfants) dit «s'il y a apprentissage, il a eu nécessairement activité de l'élève». L'élève, de simple exécutant, devient l'acteur principal de son apprentissage. L'enjeu est la construction d'une attitude réflexive qui passe par la prise de conscience que derrière tout phénomène se cache une loi inobservable. L'enseignant, transmetteur de savoir devient médiateur, responsable de l'organisation et de la création du contexte d'apprentissage. «L'homme cultivé n'est pas celui qui connaît Théocrite ou Socrate, c'est celui qui possède les méthodes et les savoirs qui lui permettent de comprendre sa situation dans le monde.» comme l'exprime Jean-Paul Sartre (1905-1980, philosophe existentialiste). Cédric, Patrice Thierry VILLANI, né le 5 octobre 1973 à Brive-la-Gaillarde, mathématicien de renommée internationale médaillé Fields en 2010, membre de l'Académie des sciences, auteur également d'une chronique mathématique passionnante dans l'Humanité quotidienne, dénonce et explique dans l'Huma du lundi 10 mars 2025, pourquoi la croisade de Donald Trump contre la recherche aux U.S.A avec licenciements massifs, saignées budgétaires, censure, qui suscite une onde de choc mondiale, est une menace contre les démocraties. Dans l'entretien passionnant réalisé avec Anna Musso, il expose que «la science est l'affaire de toute la société, d'une part, parce que les applications doivent être décidées collectivement et d'autre part parce que le développement du savoir et la lutte contre l'inconnu sont des objectifs en soi, qui concernent toute la société». Ciência en consciência qu'enclaireish l'aviéner (Science en conscience éclaire l'avenir).■

Roger La Mougne